



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Berthierville statuera le lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 30 lors de la séance ordinaire du conseil, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située au 840, rue du Juge-Allard
Ville de Berthierville**

La dérogation mineure DM-01-2021 mineure concerne la propriété située au 840, rue du Juge-Allard localisée à l'intérieur de la zone 2-R-08.

La demande vise à permettre la construction d'un garage privé détaché avec une pente de toit de 10/12 alors que la pente principale du toit du bâtiment principal est de 5/12.

Ce projet est dérogatoire à l'article 7.5.3 du règlement de zonage n° 748 qui indique que la pente du toit d'un garage ne peut être plus accentuée que la pente principale du toit du bâtiment principal.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal **peut être remplacée par une période de consultation écrite.**

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du 11 février 2021 au 1^{er} mars 2021. Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement à la demande de dérogation mineure en s'adressant à la Ville de Berthierville à l'adresse courriel suivante : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Donné à Berthierville, ce 11 février 2021

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

**Ville de
Berthierville**

588, rue De Montcalm
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

Téléphone : 450 836-7035
Télécopie : 450 836-1446
www.ville.berthierville.qc.ca